

COMPTE RENDU

**Consultation publique tenue par la
MRC de Brome-Missisquoi le 28 mai 2007
portant sur le développement de
l'énergie éolienne sur son territoire**

Préambule

Le gouvernement du Québec a publié, en février 2007, le document *Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement – Pour un développement durable de l'énergie éolienne*, qui s'inscrit dans sa stratégie énergétique 2006-2015. Il y est indiqué que « la municipalité régionale de comté (MRC) est l'entité la mieux placée pour dégager la vision d'ensemble du territoire nécessaire à une bonne prise en considération de l'impact des projets éoliens ». La démarche proposée vise à circonscrire un cadre d'aménagement qui s'appuie sur la connaissance du potentiel éolien, sur les particularités du milieu et sur les préoccupations de la population. Aussi, si une MRC juge opportun de consulter la population au moyen d'une assemblée publique, le gouvernement du Québec offre l'assistance d'un membre du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Le rôle de la MRC

La MRC de Brome-Missisquoi s'est adressée le 27 mars 2007 au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs afin de requérir l'assistance d'un membre du BAPE. Le 17 mai, la ministre, M^{me} Line Beauchamp, a demandé au président du BAPE de désigner un membre à cet effet. Le 18 mai 2007, le président a désigné le membre soussigné pour assister la MRC dans sa démarche de consultation¹.

La MRC de Brome-Missisquoi avait auparavant adopté, le 17 octobre 2006, un règlement de contrôle intérimaire concernant l'implantation d'éoliennes. Ce règlement fixe des contraintes spatiales à l'aménagement des éoliennes sur son territoire. Au moment de la consultation publique, ce règlement n'était toutefois pas en vigueur compte tenu qu'il n'avait pas encore été approuvé par la ministre des Affaires municipales et des Régions. L'avis public de la consultation de la MRC, disponible en annexe, renvoie à ce règlement. L'avis indique également que la « consultation publique a pour objectif d'éclairer le conseil de la MRC quant à sa position éventuelle sur le développement de l'énergie éolienne sur l'ensemble de son territoire et, particulièrement, pour le projet dans le secteur de Stanbridge Station ».

1. Ces documents sont disponibles dans le site Internet du BAPE.

Le rôle du membre du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

En avril 2007, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de l'époque et le BAPE signaient une entente visant à donner suite aux orientations du gouvernement en matière de développement durable de l'énergie éolienne. Ce document rappelle la compétence des MRC et précise le rôle du membre du BAPE à l'intérieur de la consultation publique organisée par la MRC. Essentiellement, le membre du BAPE assistera la MRC dans l'organisation et l'animation de sa consultation. Le président du BAPE adressera par la suite à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ainsi qu'au préfet de la MRC concernée le compte rendu factuel du membre portant sur le déroulement de la consultation. C'est l'objet du présent compte rendu.

Afin d'assurer adéquatement son mandat, le soussigné accompagné de M. David Boudreault, chef du Service de l'expertise environnementale ont assisté le 24 mai 2007 à une rencontre préparatoire tenue par la MRC de Brome-Missisquoi dans ses locaux de Cowansville. Les échanges sur l'organisation et l'animation de la consultation furent nombreux.

Le déroulement de la consultation publique

La consultation publique s'est déroulée au Centre communautaire Georges-Perron à Bedford le 28 mai 2007. Elle a débuté à 19 h et s'est terminée à 21 h 40. Les intéressés qui souhaitaient présenter leur opinion pouvaient s'inscrire par téléphone ou par courriel avant 16 h 30 le jour de la consultation ou, sur place, entre 18 h et 18 h 30. Environ 240 personnes ont assisté à l'exercice. Une animatrice engagée par la MRC invitait les participants inscrits à prendre place près des deux microphones placés dans la salle pour s'adresser au préfet accompagné du maire représentant les trois municipalités visées par le projet¹, du directeur général de la MRC et des deux experts engagés par la MRC. Un enregistrement audio de la séance a été réalisé. Des transcriptions écrites pourraient être disponibles.

Tel que le montre l'ordre du jour annexé, une série de brèves présentations ont été offertes à la population, de 19 h à 20 h 15. Outre le mot de bienvenue du

1. Il s'agit des municipalités du canton de Bedford, de Stanbridge Station et de Saint-Pierre-de-Véronne-à-Pike-River.

préfet et une allocution du maire représentant les trois municipalités visées par le projet, des précisions ont été fournies sur le rôle du BAPE dans cette consultation et sur la démarche de la MRC du point de vue de l'aménagement du territoire, notamment sur le règlement de contrôle intérimaire.

Par la suite, le groupe SM International, qui est le promoteur d'un projet d'éoliennes toutes situées dans la MRC de Brome-Missisquoi, a présenté les dernières modifications apportées à son projet depuis la rencontre du 2 mai 2007. Enfin, les deux experts ont fourni l'information la plus actuelle sur le projet sur les plans économique et technique.

Dans l'heure qui suivit, 32 participants ont fait part de leurs opinions et questionnements. Pour ce faire, ils disposaient de deux minutes. Aucun mémoire n'a été déposé. De 21 h 15 à 21 h 35, 14 interventions se sont ajoutées. En finale, le préfet, le maire représentant les trois municipalités visées ainsi que le directeur général sont intervenus sur certains sujets abordés au cours de la séance.

Plusieurs participants ont demandé la tenue d'un référendum municipal sur le projet éolien alors que d'autres estimaient qu'un moratoire de 90 jours devrait être décrété. Par ailleurs, différents thèmes ont été abordés dont, notamment, la santé des résidants, la dévaluation des résidences, la mauvaise réception des ondes radio, télé et cellulaire, la disposition des éoliennes sur le territoire, la confidentialité des ententes en négociation entre le promoteur et des propriétaires fonciers, la perte de terres à potentiel agricole élevé, l'accès à des sources alternatives d'énergie, la conservation des ressources naturelles, l'échéancier serré du projet, le règlement de contrôle intérimaire de la MRC, le manque de transparence de la démarche et l'engagement d'experts à même les fonds publics. Le caractère durable et les bénéfices du projet éolien ont aussi été abordés de même que la prise en compte des technologies actuelles et l'importance d'une vision économique régionale.

Il est utile d'ajouter que la MRC a annoncé que les citoyens ont jusqu'au 4 juin 2007 pour déposer un mémoire écrit. L'avis public de la MRC annonçant la consultation mentionne cette prolongation tout en fixant le cadre de l'exercice, à savoir « éclairer le conseil de la MRC quant à sa position éventuelle sur le développement de l'énergie éolienne sur l'ensemble de son territoire et, particulièrement, pour le projet dans le secteur de Stanbridge Station ».

Les suites immédiates du projet

Lors de la consultation de la MRC, il a été indiqué que le projet final du Groupe SM International serait présenté le 2 août prochain lors d'une consultation des trois municipalités directement concernées par le projet. Ces municipalités devraient consulter leur population avant de prendre position sur le projet par résolution à la mi-août et le conseil de la MRC devrait accepter ou refuser le projet le 21 août 2007.

Fait à Québec le 1^{er} juin 2007,

Original signé par

Alain Cloutier
Membre et vice-président

Annexe

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉNERGIE ÉOLIENNE

La MRC Brome-Missisquoi tiendra une assemblée publique de consultation sur le développement de l'énergie éolienne sur son territoire **lundi le 28 mai à 19h00 au Centre Georges-Perron, 14 rue Philippe-Côté à Bedford.**

À cette occasion, la MRC présentera brièvement l'état de la situation soit, son règlement visant le contrôle de l'implantation d'éoliennes ainsi que le projet de parc éolien dans le secteur de Stanbridge Station. Puis, la MRC entendra tous ceux et celles qui désirent exprimer des commentaires ou des opinions ou qui désirent déposer un mémoire écrit sur le développement de l'énergie éolienne dans la MRC Brome-Missisquoi. La date limite pour soumettre un mémoire écrit à la MRC (749, rue Principale à Cowansville, J2K 1J8) est fixée au 4 juin à 16h30. Toute personne qui désire prendre la parole doit s'inscrire avant le 28 mai à 16h30 en appelant au 450-266-4900 poste 221, par courriel à jalix@mrcbm.qc.ca ou directement au Centre Georges-Perron le 28 mai de 18h00 à 18h30.

Cette consultation publique a pour objectif d'éclairer le conseil de la MRC quant à sa position éventuelle sur le développement de l'énergie éolienne sur l'ensemble de son territoire et, particulièrement, pour le projet dans le secteur de Stanbridge Station.

Robert Desmarais
Directeur général

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE
DÉVELOPPEMENT DE L'ÉNERGIE ÉOLIENNE**

Centre communautaire Georges-Perron de Bedford
Lundi le 28 mai à 19h00

DÉROULEMENT

18h00 à 18h30	Inscription des intervenants	Nathalie
18h30	Finalisation de la liste complète des intervenants et détermination du temps alloué à chacun	Robert
19h00	Ouverture de l'assemblée par l'animatrice	Audrée Pelchat
19h05	Mot de bienvenue et allocution du préfet	Préfet
19h10	Allocution du représentant des 3 municipalités visées par le projet	Gilles St-Jean
19h15	Allocution du commissaire du BAPE	Alain Cloutier
19h20	Présentation brève du projet de parc éolien à Stanbridge Station	David Cliche
19h40	Présentation brève de la démarche et du RCI éolien de la MRC	Robert
19h45	Présentation du cadre de l'étude économique	Yves Hennekens
19h55	Présentation du cadre de l'étude technique	Marion Hill
20h00	Commentaires ou opinions des intervenants inscrits du public <i>Chaque intervention sera d'environ 2,5 min. pour un total maximum de 90 min.</i>	Public
21h30	Commentaires, précisions ou corrections du public non-inscrit	Public
22h00	Mot de la fin	Préfet